

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Salon-de-Provence - Plan Charlemagne - Réhabilitation du gymnase,
site sportif Saint-Côme - Phase 2 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de Salon-de-Provence, en accompagnement de la rénovation du collège Jean Moulin dans le cadre du Plan Charlemagne, souhaite réaliser la réhabilitation du complexe sportif du site Saint-Côme qui est mitoyen du collège. Ainsi, en 2019, la première phase de l'opération a concerné la rénovation du stade en synthétique et de ses abords ainsi que l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la halle sportive.

Cette première phase opérationnelle a été subventionnée par le Département à hauteur de 906 400 € sur une dépense subventionnable de 1 133 000 €HT.

La deuxième phase a pour objectifs :

- une opération de réhabilitation d'ensemble du gymnase : réfection de l'étanchéité, reprise des installations de chauffage, ventilation, plomberie ;
- la mise en conformité d'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- la rénovation des vestiaires et des sanitaires ;
- l'extension de la façade pour la création d'une tribune de plus de 200 places ainsi que des locaux de stockage et un espace partenaires-buvette ;
- le réaménagement des accès et de l'accueil ;
- la rénovation du dojo et de la salle de gymnastique ;
- la rénovation des abords extérieurs du site, en intégrant la reprise des cheminements piétons et la mise en œuvre de liaisons douces.

Pour ce projet, la commune ne bénéficie pas d'autres subventions. La participation exceptionnelle du Département pourrait s'élever à 2 696 000 € sur une dépense subventionnable de 3 370 000 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL